

ENSEMBLE

Rapport d'activité 2025



CAP-CONTACT
association

Contact

Cap-Contact Association
Rue de Sébeillon 9b
1004 Lausanne

021 653 08 18

www.cap-contact.ch
info@cap-contact.ch

Permanence téléphonique

Lundi à vendredi
09h00-12h00, 13h00-17h00
(sauf mercredi toute la journée
et vendredi après-midi)

Réseaux sociaux



S'ENGAGER

Édito de Julien-Clément Waeber, président

03

AGIR POUR L'INCLUSION

Réponse à la consultation

10

CHOISIR

Édito de Jean Tschopp, secrétaire général

05

SENSIBILISER

11

2025 EN QUELQUES CHIFFRES

06

LE COMITÉ

Composition

12

RÉFLÉCHIR ENSEMBLE

Représentations du handicap

09

BILAN COMPTABLE 2025

13

COMPTE D'EXPLOITATION 2025 AVEC COMPARAISON 2024

14



S'ENGAGER

En 2025, Cap-Contact a poursuivi son engagement en faveur de l'autodétermination et du libre choix du lieu de vie des personnes en situation de handicap. Cette année a été marquée à la fois par des réflexions importantes, des prises de position politiques fortes et des évolutions au sein de notre association.

L'un des moments importants de cette année fut la journée de réflexion du 18 mai 2025, organisée autour des représentations du handicap et de l'autodétermination. Même si je n'ai malheureusement pas pu y participer, les retours ont montré à quel point ces espaces d'échange restent essentiels. Ils permettent de questionner les évidences, de confronter les expériences et de rappeler que l'inclusion ne peut pas être pensée qu'à travers des discours : elle doit se traduire concrètement dans les politiques publiques et dans la vie quotidienne des personnes concernées.

L'année 2025 a également été marquée par la réponse de Cap-Contact à la consultation fédérale sur l'initiative pour l'inclusion et son contre-projet indirect. Ce travail a été particulièrement important pour notre association. À travers cette prise de position, nous avons voulu porter une parole ancrée dans la réalité du terrain et dans l'expérience des bénéficiaires de la contribution d'assistance, des proches aidants et des employeurs d'assistants personnels.

Au-delà des constats, cette consultation nous a permis de formuler des propositions concrètes pour améliorer en profondeur la contribution d'assistance : meilleure reconnaissance de la charge mentale des employeurs, renforcement des moyens pour les remplacements d'urgence, simplification administrative, amélioration des conditions de travail des assistants personnels, meilleure prise en compte des besoins complexes et reconnaissance du rôle essentiel des associations comme Cap-Contact.

Nous avons aussi rappelé une réalité fondamentale : le libre choix du lieu de vie ne peut devenir réalité sans moyens suffisants. Trop souvent encore, les personnes en situation de handicap doivent renoncer à vivre chez elles, faute d'accompagnement adéquat, de financements suffisants ou de soutien adapté. À cela s'ajoute un autre obstacle majeur : beaucoup ignorent tout simplement que cette possibilité existe, y compris les proches. Le manque d'information, tant pour les personnes concernées que pour leur entourage, constitue un frein supplémentaire à l'exercice de ce droit. L'autodétermination demande des moyens humains, financiers, politiques, mais aussi une meilleure diffusion de l'information et une sensibilisation accrue.

2025 marque aussi la fin de l'engagement professionnel d'Anne-Catherine Reymond au sein de l'association. Après avoir quitté le poste de secrétaire générale en 2024, elle a poursuivi durant une année à temps partiel comme responsable formation afin d'assurer une transition et de transmettre son expérience. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement, son travail et tout ce qu'elle a apporté à Cap-Contact au fil des années.

Je tiens également à remercier chaleureusement le comité, le secrétariat général, les collaboratrices et collaborateurs, ainsi que nos membres et bénéficiaires. Le travail mené par Cap-Contact n'existerait pas sans cet engagement collectif. Dans un contexte où les questions liées au handicap restent encore trop souvent pensées sans les personnes concernées, il est plus important que jamais de défendre une société où l'autodétermination ne soit pas un privilège, mais un droit réel et accessible.

Julien-Clément Waeber
Président de Cap-Contact

Journée de réflexion

Corps sous contrôle :
Féminisme à travers
le féminisme du genre

Jean Tschopp | HEC TSS
17 mai 2025

CHOISIR

Vous souvenez-vous du moment où vous avez quitté le domicile familial pour vous installer dans votre propre logement et l'aménager à votre goût ?

C'est une sensation de liberté indescriptible. Avoir son propre appartement est souvent le point de départ d'une vie plus autonome : décider de son emploi du temps, choisir ses loisirs et organiser sa vie comme on l'entend. Pourtant, le droit de vivre dans son propre logement est encore hors d'atteinte pour une très grande majorité de personnes en situation de handicap.

L'article 19 de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées indique que les États parties veillent à ce que :

« les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier ».

La Suisse est un de ces États parties. Le Parlement a ratifié la convention en 2014. Douze années plus tard, seul 4975 personnes bénéficient de la contribution d'assistance, cette prestation de l'assurance invalidité qui permet aux personnes en situation de handicap de vivre à domicile avec l'assistance personnelle pour les soins, les repas et la toilette. Pourtant, deux millions de personnes, soit 22 % de la population vivant en Suisse (selon l'Office Fédéral de la Statistique), sont en situation de handicap le plus souvent invisible. Naturellement, toutes ces personnes ne sont pas éligibles à la contribution d'assistance et n'en ont pas forcément besoin, mais de toute évidence, le nombre de bénéficiaires potentiels est bien plus élevé que ces 4975 personnes.

Le Message du Conseil fédéral répondant à l'initiative populaire pour l'inclusion ne comporte aucune réflexion sur cet écart abyssal entre les ambitions affichées et la réalité. Aujourd'hui

encore, énormément de personnes vivent en institution sans avoir eu leur mot à dire.

Le Conseil fédéral ne dit pas non plus un mot sur les moyens, pourtant indispensables, pour que le libre choix du lieu de vie devienne réalité. C'est ce travail de clarification et de cohérence que nous réclamons aujourd'hui avec l'initiative populaire pour l'inclusion qui demande de garantir le libre choix du logement. Et c'est aussi l'engagement au quotidien de Cap-Contact.

Merci à nos membres pour leur précieux soutien : vous êtes une source d'inspiration. Merci au comité pour sa disponibilité et sa détermination à faire progresser la cause des personnes en situation de handicap, un merci tout particulier à notre président Julien-Clément Waeber pour son énergie exceptionnelle. Merci à nos financeurs, l'Office fédéral des assurances sociales, le Département vaudois de la santé et de l'action sociale, la Loterie romande et nos donateurs pour leur confiance, dont nous nous efforçons d'être dignes. Notre reconnaissance va aussi à nos partenaires, la Haute école de travail et de la santé de Lausanne ainsi qu'à Solidarité-Handicap mental et Antenne Handicap. Enfin, merci au personnel de Cap-Contact mobilisé au plus près de nos bénéficiaires et des proches aidants avec le conseil social de Petra Benamo, Stéphanie Fuhrer et Cassandre Joly et l'implication de Carlos Kenedy comme délégué à la formation et à la communication. En octobre 2025, Maria Teresa Lo Presti a rejoint notre équipe comme adjointe administrative et comptable. Son expérience et son esprit d'initiative nous apportent beaucoup.

Au moment du dépôt de l'initiative pour l'inclusion, Sébastien Kessler a eu ces mots : « Le handicap est notre futur à tous ». Soyons à la hauteur !

Jean Tschopp
Secrétaire général de Cap-Contact

2025 EN CHIFFRES

198*

Dossiers actifs – personnes en situation de handicap et proches aidants

2332

Heures de conseil social

4

Suivis « Ma Vie, Mon Appart »

16

Employées et employés

3.5

EPT

* Depuis 2025, Cap-Contact a opté pour une définition plus précise des « dossiers actifs ». Cette désignation s'applique aux situations qui impliquent, chaque année, un suivi et un conseil individualisé allant au-delà des informations générales. Cette définition donne une vision plus précise des situations suivies de près par les assistantes sociales.

**CAP-CONTACT EST
UNE ASSOCIATION
ACTIVE DANS
TOUTE LA SUISSE
ROMANDE**



Pré

P

RÉFLÉCHIR ENSEMBLE

Pensée par le comité, et notamment par Julien-Clément Waeber, avec la forte implication de Viviane Prats et le concours de la professeure Aline Veyre, la Journée de réflexion du samedi 18 mai 2025 a été un moment d'échanges inspirant. Elle s'est tenue à la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL) et portait sur les représentations du handicap.

Ouverte à toutes les personnes intéressées, la journée a réuni une cinquantaine de participants : membres, personnes avec ou sans handicap, proches.

Maud Theler, membre du comité de Cap-Contact et députée au Grand Conseil valaisan, et la professeure Aline Veyre ont ouvert la journée en nous invitant à réfléchir aux discriminations subies quotidiennement par les personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux concepts de validisme et d'antivalidisme.

Pierre Margot-Cattin, professeur HES en travail social et ethnologue, nous a plongés dans une perspective historique — de l'Antiquité à nos jours — sur les représentations du handicap, du modèle médical à l'autodétermination.

S'en est suivie une intervention d'Alexandre Jollien, auteur et philosophe, sur sa vision moderne des droits humains et le concept de singularité.

Après une pause repas qui a permis aux nombreux participants d'échanger, la journée a repris avec un exposé très inspirant de Béatrice Pradillon, autrice française et membre du collectif « Les Dévalideuses », intitulé « Corps sous contrôle : le validisme à travers le prisme du genre ». Sa perspective critique a mis en lumière les doubles discriminations subies par les femmes en situation de handicap. L'intervenante a également souligné le rôle des mouvements de revendication antivalidistes et de l'intersectionnalité comme moteurs de l'engagement collectif.

La journée s'est ensuite poursuivie par la participation à trois ateliers : singularité et représentation

sociale ; action et changement politique ; positionnement et perspectives pour Cap-Contact. Une mise en commun a clôturé les travaux.

Après un apéro de clôture offert par la HETSL, propice à de nouvelles rencontres, les participants sont repartis pleins d'énergie et d'idées pour porter les revendications en faveur de la pleine intégration des personnes en situation de handicap.

AGIR POUR L'INCLUSION

Après le dépôt en septembre 2024 de l'initiative populaire pour l'inclusion, forte de 108 000 signatures valables, le Conseil fédéral a rédigé un avant-projet de loi sur l'inclusion. Le gouvernement recommande le rejet de l'initiative portée par les associations actives dans le domaine du handicap.

En 2025, le Conseil fédéral a proposé des modifications de la loi sur l'assurance invalidité se limitant pour l'essentiel à la question du logement, sans fonder de nouveau droit ni assurer les conditions du libre choix du lieu de vie. Dans son contre-projet indirect à l'initiative, il propose d'ouvrir la contribution d'assistance aux personnes sous curatelle de portée générale (environ 14 000 personnes en Suisse), mais sans moyen supplémentaire.

Cap-Contact a répondu à la consultation pour souligner plusieurs lacunes du contre-projet et demander notamment :

1. Des formations accessibles pour les personnes qui, sans l'avoir choisi, deviennent de fait employeurs d'une PME — elles n'ont pas non plus choisi d'avoir un handicap
2. Une revalorisation du statut d'assistant personnel, car les tarifs trop faibles compliquent la recherche de personnel
3. Des solutions de remplacement d'urgence, parce que les employeurs à la contribution d'assistance ne sont jamais en vacances
4. L'accès à l'aide à domicile sans exigence supplémentaire pour les mineurs
5. Une réévaluation des besoins pour les personnes retraitées, parce que le besoin d'aide augmente avec l'âge
6. Des simplifications administratives
7. Un accès à une aide continue, de jour comme de nuit, dans les situations complexes, en déplaçant la contribution d'assistance. Parce qu'on ne décide pas de naître avec un handicap.

La réponse de Cap-Contact à la consultation se conclut par le témoignage de Stéphanie Mukoyi, employeuse à la contribution d'assistance depuis 2012, dont voici un extrait :

« Je suis employeuse de cinq assistantes et cela exige un temps de travail considérable. Je m'occupe de toute l'administration (recrutements, contrats, planification des horaires, fiches de salaires, versement des salaires, assurances sociales, assurance accident, LPP, remplacements, gestion des conflits, les envois à l'AI, etc.). Cela représente une lourde charge en termes d'activités techniques et intellectuelles. J'exécute les tâches de RH sans avoir suivi de formation. Je ne prends pas d'assistante administrative car cela m'enlèverait des heures pour mes soins, mon ménage ou mes loisirs. »

Voici encore un extrait du témoignage de Julien-Clément Waeber, lui aussi employeur depuis l'entrée en vigueur de la contribution d'assistance :

« Il faut trouver un équilibre en réduisant cette charge mentale, car elle est trop lourde pour une seule personne. Les remplacements d'urgence, la gestion des plannings, les imprévus, les tensions entre assistants, tout cela devrait pouvoir être soutenu par des dispositifs adaptés. Ce soutien doit permettre de sécuriser le quotidien, garantir la continuité de l'assistance et soulager l'employeur, sans privation de sa capacité de décision. »

SENSIBILISER

2025 a marqué la dernière année d'Anne-Catherine Reymond en tant que coordinatrice des formations de Cap-Contact. L'association salue son engagement sans faille et le développement de formations innovantes par la pair-aidance et l'autoreprésentation. Des cours ont été dispensés notamment à l'Aéroport de Genève, dans plusieurs hautes écoles spécialisées comme La Source et la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL), auprès de la filière de travail social de la HES de Sierre, ou encore en partenariat avec l'ARPIH École supérieure du domaine social, pour les civilistes au Lac Noir, dans le canton de Fribourg.

Au second semestre, Pierre Margot-Cattin, professeur HES en travail social et ethnologue, a repris cette coordination avec enthousiasme. Ces cours sont possibles grâce à l'engagement de Carlos Kenedy, délégué à la formation, et à l'implication des formatrices et formateurs en situation de handicap : Emmanuelle Chaudet-Julien, Cornelia Maurer, Stéphanie Mukoyi, Anne Tschopp, Ouaille Bousekri, Ernesto Brawand et Philippe Laurent.

Cap-Contact est intervenue à plusieurs reprises, notamment le 16 juin à l'invitation du Centre pour les droits des personnes en situation de handicap à Bâle. Plus tard dans l'année, le 18 septembre, notre association a animé un atelier à la demande du Bureau fédéral pour l'égalité des personnes handicapées à Berne, avec Petra Benamo, assistante sociale et case manager du projet pilote « Ma Vie, Mon Apart ». Démarré en 2019, ce projet soutenu par le Département vaudois de la santé et de l'action sociale a fait l'objet d'une évaluation indépendante de la HES de Sierre, dont les conclusions sont très encourageantes. Le 7 novembre 2025, un des quatre bénéficiaires actuels, Sébastien Zuretti, a animé à l'École supérieure sociale intercantonale de Lausanne une présentation sur les réalités

d'une vie hors institution avec une assistance de jour comme de nuit.

Cap-Contact, association romande, a développé son réseau valaisan. Le 27 août, Stéphanie Mukoyi et Jean Tschopp abordaient les défis de la vie à domicile à Sion, à l'invitation de Forum Handicap Valais — pour son quinzième anniversaire — et de sa présidente Maud Theler, ainsi que de l'Association valaisanne des institutions en faveur des enfants et des adultes en difficulté (AVIP).

Ces formations, échanges et rencontres sont autant d'occasions de sensibiliser à l'importance du libre choix du lieu de vie pour les personnes en situation de handicap.



Stéphanie Mukoyi



Sébastien Zuretti

LE COMITÉ EN 2025

Julien-Clément Waeber,
Président, Membre du Bureau

Marie-Christine Waeber,
Membre du Bureau social

Pierre Margot-Cattin,
Vice-président

Thierry Dagaëff,
Trésorier

Viviane Prats,
Membre du Bureau, Secrétaire

Philippe Laurent,
Membre

Maud Theler,
Membre du Bureau social



BILAN COMPTABLE 2025*

ACTIFS	31.12.25	31.12.24
Actifs circulants		
Caisse	143,00	143,00
PostFinance - 10-11249-5	65 217,45	119 605,36
BCV - C 5465.66.32		40,60
Liquidité	65 360,45	119 788,96
Créances débiteurs	25 673,50	3 137,60
Autres créances débiteurs	301,15	340,62
Actifs transitoires	61 614,70	87 594,95
Actifs circulants	152 949,80	210 862,13
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières		
BCV - dépôt de garantie	5 139,35	5 139,35
Immobilisations corporelles		
Mobilier et installations	1 430,00	1 850,00
Machines de bureau et informatique	7 545,00	2 380,00
Immobilisations incorporelles		
Site internet	1,00	1,00
Actifs immobilisés	14 115,35	9 370,35
TOTAL ACTIFS	167 065,15	220 232,48
PASSIFS		
Fonds étrangers à court terme		
Créanciers	1 641,80	
Dettes charges sociales	5 387,55	20 779,41
Passifs transitoires	13 635,25	10 981,75
Fonds étrangers à court terme	20 664,60	31 761,16
Fonds de l'association		
Fonds affectés en faveur de l'inclusion	21 395,79	21 395,79
Fonds affectés en faveur de la communication	24 525,30	24 525,30
Fonds affectés pour informatique		40 000,00
Fonds de l'association	45 921,09	85 921,09
Fonds propres		
Capital de l'association	102 550,23	106 865,70
Perte	-2 070,77	-4 315,47
Fonds propres	100 479,46	102 550,23
TOTAL PASSIFS	167 065,15	220 232,48

COMPTE D'EXPLOITATION 2025 AVEC COMPARAISON 2024*

PRODUITS	2025	2024
Subventions		
Subventions OFAS	139 007,30	137 496,80
Subventions cantonales	245 680,00	228 891,92
Total Subventions	384 687,30	366 388,72
Cotisations		
Cotisations membres privés	4 450,00	7 010,00
Total Cotisations	4 450,00	7 010,00
Dons		
Dons privés	5 610,00	6 290,00
Dons collectifs		500,00
Total dons	5 610,00	6 790,00
Autre revenus		
Revenus missions formations	32 090,40	30 753,50
Produits Versements CA OAI	44 217,50	19 187,50
Locations places de travail	6 000,00	6 000,00
Produits Financement mixte DIRAAS	14 400,00	24 000,00
Subventions pour FHVd	4 500,00	4 500,00
Total autres revenus	101 207,90	84 441,00
Utilisation des fonds affectés		
Utilisation/Affectation Fonds affectés en faveur de l'inclusion		664,00
Utilisation/Affectation Fonds affectés en faveur de la communication		474,70
Utilisation/Affectation Fonds affectés étude maVA		10 000,00
Utilisation/Affectation Fonds affectés pour pertes de gain et recrutements		10 000,00
Fonds affectés		21 138,70
TOTAL DES REVENUS	495 955,20	485 768,42

*États financiers sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale

Charges pour missions

Achat de matériel		234,55
Location de salle	360,00	944,80
Mandats externes	7 555,00	10 000,00
Charges pour missions	7 915,00	11 179,35

Charges de personnel

Salaires	356 002,80	325 866,58
Charges sociales	72 698,10	69 896,67
Indemnités assurances pertes de gain	-16 129,80	0,00
Autres charges du personnel	6 123,45	15 282,45
Charges du personnel	418 694,55	411 045,70

Autres charges d'administration de l'association

Charges des loyers et entretien locaux	22 572,65	22 453,05
Assurances Commerciales	333,70	321,05
Matériel de bureau, imprimés, graphisme	5 730,40	5 106,74
Frais téléphone, ports et taxes	3 534,00	3 470,36
Honoraires comptabilité et audit	6 442,00	14 344,85
Frais informatique et internet	18 801,65	8 001,02
Promotion des missions	2 425,78	474,70
Cotisations membre collectif	1 500,00	1 500,00
Subvention pour FHVd	4 500,00	4 500,00
Autres charges de l'association	1 052,80	1 289,00
Autres charges d'administration de l'association	66 892,98	61 460,77
Amortissements	3 984,80	6 257,83
Frais financiers	250,28	140,24
Total charges	497 737,61	490 083,89

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	6 931,22	
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	-6 642,86	
Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période	288,36	

RÉSULTAT HORS PÉRIODE	288,36	
PERTE	-2 070,77	-4 315,47

MERCI VIVEMENT POUR VOTRE PRÉCIEUX SOUTIEN
ET DONS EN 2025. POUR LE VERSEMENT DE VOS DONS
ET COTISATIONS, VOUS POUVEZ UTILISER LE QR-CODE
ET LES COORDONNÉES SUIVANTES.
MERCI BEAUCOUP D'AVANCE.



Compte / Payable à
CH05 0900 0000 1001 1249 5
Cap-Contact association
Rue de Sébeillon 9 b
1004 Lausanne

Impressum

Rédaction Association Cap-Contact

Graphisme Plates-Bandes communication

Photographies

Couverture et p. 11 DR Cap-Contact

p. 2 © Jeremy Bierer

pp. 4, 8 et 12 © Franziska Werren

Tirage 280 exemplaires

